

07. NOTE EXPLICATIVE

Monsieur Roger VANDERSTRAETEN, Président du conseil communal, invite les élus suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés et validés, et qui n'ont pas renoncé au mandat qui leur a été conféré, à prêter serment.

Ils sont appelés par ordre alphabétique :

- Madame Céline BELIN
- Madame Caroline de DUVE
- Madame Vanessa LEMAIRE
- Monsieur Frédéric WATTIEZ

Ils prêtent serment et sont déclarés installés en tant que conseillers communaux.